



## Protection et pérennisation de la ressource

Améliorer les connaissances et le suivi sur la qualité des eaux superficielles et souterraines

RÉSEAU DE MESURE DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

### PRIORITÉ

1 2 3

### COÛT TOTAL

interne/  
à définir

### MAÎTRE(S) D'OUVRAGE

RIV4VAL, Département 38

### ANNÉES

1 2 3 4 5 6 7

### MASSES D'EAU CONCERNÉES

FR\_DO\_319

Alluvions des Vallées de Vienne

FR\_DO\_219

Molasses Miocènes du Bas Dauphiné

### RÉFÉRENCE(S) SDAGE

**OF2** : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

### Nature de l'action

Un recensement des points d'eau sur le secteur des 4 Vallées a été réalisé à partir de plusieurs bases de données :

- Liste des captages AEP (ARS),
- Liste des ouvrages « redevance 2010 » de l'AERMC,
- Liste des ouvrages de la BSS (BRGM),
- Liste des points d'eau faisant l'objet d'un suivi (base de données qualité des eaux (QE) de l'AERMC),
- Liste des points d'eau AEP, agricole et industriel (fichier SIG du Syndicat des 4 Vallées, données 2004).

La sélection des points du réseau doit répondre à plusieurs critères :

- la connaissance de l'aquifère capté,
- l'existence et la pérennité du point,
- la représentativité (relatif à l'environnement : à partir des cartes d'occupation du sol, des principales pressions industrielles et domestiques et de la répartition des cultures réalisées dans le cadre de cette étude),
- la localisation géographique (répartition homogène sur le territoire, de l'amont vers l'aval hydraulique).

Les deux premiers critères ont été discriminants : en effet, la plupart des ouvrages ne sont pas suffisamment renseignés dans la bibliographie et ont donc été automatiquement exclus. Cela concerne en particulier :

- la plupart des ouvrages de la BSS où seule une visite de terrain permettra de confirmer leur présence, leur accessibilité et de connaître leur profondeur,
- la plupart des ouvrages de « redevance 2010 » de l'AERMC pour lesquels l'aquifère capté et la profondeur de l'ouvrage ne sont pas connus.

Les points proposés concernent donc principalement des captages AEP et des points faisant l'objet d'un suivi (RCS/RCO).

### Descriptif de l'action et conditions d'exécution

Afin d'être cohérent avec les dispositifs de suivi déjà mis en place par : les maîtres d'ouvrages des captages, l'Agence de l'Eau, la DREAL et le Département. Les modalités de mise en œuvre du programme de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines sur le territoire des 4 Vallées vont concerner la centralisation et la bancarisation de toutes les mesures de qualité de l'eau sur des points stratégiques.

Il s'agira de lister les producteurs de données sur chaque captage et de mettre en place une convention de transmission de ces informations. Toutes les données produites sur le suivi de la qualité de l'eau sont publics mais elles ne sont pas centralisées et il est difficile de pouvoir comparer les résultats entre les différents producteurs. Sur le bassin versant des 4 vallées ce travail est en train de se mettre en place sur les captages « prioritaires », il s'agira d'ajouter 2 points de suivi sur des captages en eau potable en clôture de bassin versant :

Masse d'eau Souterraine	Code BSS	Point	Commune	Maitre d'ouvrage	Contexte	Problématique
AFG GERE – AMBALLON - GERVONDE	07472X0017/P2	FORAGE LE CARLOZ *	ST-JEAN-DE-BOURNAY	SI DES EAUX REGION DE SAINT JEAN DE BOURNAY	Amont du bassin - secteur agricole	Nitrates et Pesticides (Atrazine-déséthyl-déiisopropil)
AFG GERE – AMBALLON - GERVONDE	07472/X0002/S1	FORAGE LE SIRAN *	ST-JEAN-DE-BOURNAY	MAIRIE DE SAINT JEAN DE BOURNAY	Amont du bassin - secteur agricole	Nitrates et Pesticides (Atrazine-déséthyl-déiisopropil)
AFG GERE – AMBALLON - GERVONDE	07235X0006/P	FORAGE DU BRACHET *	DIEMOZ	SIE DU BRACHET	Amont du bassin - secteur agricole	Pesticides
AFG GERE – AMBALLON - GERVONDE		CAPTAGE DE GEMENS	VIENNE	MAIRIE DE VIENNE	Aval du bassin - secteur agricole	Fermeture de bassin
AFG VEGA	07235X0011/F	FORAGE LAFAYETTE *	SAINTE-GEORGES-D'ESPERANCHE	SIE DU BRACHET	Amont du bassin - secteur agricole	Nitrates et Pesticides
AFG VEGA	07463X0037/318A	FORAGE DES FONTAINES	LA PRAIRIE à PONT-EVEQUE		Aval du bassin	MPOR (HAP)

L'animateur « captage prioritaire » sera en charge de centraliser, traiter et bancaiser ces données. Les résultats seront mis à disposition du public sur le site internet du Syndicat Rivières des 4 Vallées, et mis à jour une fois par an.

Concernant le suivi sur l'aquifère de la molasse, deux points sont proposés sur le bassin versant des 4 vallées :

Masse d'eau Souterraine	Code BSS	Point	Commune	Maitre d'ouvrage	Contexte	Problématique
MOLASSE	07235X0008/P	GALERIE DE CLOU/SOURCE CHARANTONNAY	CHARANTONNAY		Amont du bassin - secteur agricole	Pesticides (Atrazine-déséthyl-déiisopropil, 2-6 dichlorobenzamide)
MOLASSE	07471X0006/HY	SOURCE GINET	VILLENEUVE-DE-MARC		Zone centrale du bassin	Nitrates

Le Département de l'Isère anime un réseau de suivi qualitatif de l'aquifère de la molasse. Les points ne font actuellement pas partie du réseau mais une possible intégration sera évaluée par le Département. Le Syndicat Rivières des 4 Vallées travaillera en concertation avec le Département pour l'intégration de ces points à leur réseau.

*Objectifs visés*

- Evaluer les changements de l'état des eaux souterraines identifiées lors du diagnostic de 2011
- Favoriser l'accès à la donnée

*Indicateurs de suivi*

A-IND2 : Diffusion régulière des résultats

*Détail des opérations*

N°	Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
A-1-2-1	1 - Suivi, bancarisation et diffusion des données qualités sur les eaux souterraines	RIV4VAL	Chaque année à partir de 2016	Interne	6 captages
A-1-2-2	2 - Réaliser une campagne de suivi sur 2 points supplémentaires sur l'aquifère de la molasse	Département 38	Chaque année à partir de 2016	-	2 points de suivi

*Financement des opérations*

	N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		Département 38		MO	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
A-1-2-1	Suivi, bancarisation et diffusion des données qualités sur les eaux souterraines	Interne						
A-1-2-2	Réaliser une campagne de suivi sur 2 points supplémentaires sur l'aquifère de la molasse	-			100			